

PROCES VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE DU 18 JUILLET 2024

Nombre de membres

Membres élus : 15

En fonction : 11

Présents : 6

Qui ont pris part aux délibérations : 10

Date de Convocation : 11 juillet 2024

Transmise par mail le : 11 juillet 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit juillet, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Mailly-le-Château, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel GODEFROY, Maire, se sont réunis à 18h30 dans la salle du Conseil, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 11 juillet 2024 conformément à l'article L.2121.10 du code général des collectivités territoriales

Membres présents : Mme MICAUD Géraldine, M VILLEMIN Jean-Baptiste, Adjoints ; Mme DA SILVA Laurence, Mme VANZELE Valérie, M MARVILLE Didier ; conseillers municipaux.

Membre absent : Mme BENETON Meryem.

Membres absents excusés : Mme BOUDIN Emmanuelle avec pouvoir à Mme MICAUD Géraldine, M DEDIEU Jean Michel avec pouvoir à M VILLEMIN Jean-Baptiste ; M ROUGE Mickaël Avec pouvoir à M GODEFROY Jean-Michel, M SESTRE Jean-pierre avec pouvoir à M MARVILLE Didier.

Secrétaire de séance : Mme MICAUD Géraldine.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 21 MAI 2024

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

CAMPING SAISON 2024 : TARIFS (SUITE) : 2024/027

Monsieur Le Maire présente les tarifs proposés pour les boissons, les plats, les glaces, les desserts du snack et pour la vente de produits locaux pour la saison 2024 :

TARIF BOISSONS	HT	TVA	TTC
Irancy Rouge Givaudin btle	11,25	2,25	13,50 €
Verre 12,5 cl	2,08	0,42	2,50 €
Pichet 50 cl	7,50	1,50	9,00 €
Coulange Blanc Auguste btle	7,92	1,58	9,50 €
Verre 12,5 cl	1,67	0,33	2,00 €
Pichet 50 cl	5,42	1,08	6,50 €
Chablis JM Brocard	14,17	2,83	17,00 €
Verre 12,5 cl	2,50	0,50	3,00 €
Pichet 50 cl	9,58	1,92	11,50 €
Coulange Rose Auguste	7,92	1,58	9,50 €
Verre 12,5 cl	1,67	0,33	2,00 €
Pichet 50 cl	5,42	1,08	6,50 €
CHABLIS MADDAM			
Blonde 33cl	2,50	0,50	3,00 €

Blanche 33cl	2,50	0,50	3,00 €
VEZELAY			
Blonde 33cl	2,92	0,58	3,50 €
Blanche 33cl	2,92	0,58	3,50 €
BIERE 33cl (1664 etc)	2,08	0,42	2,50 €
MOGU MOGU	2,37	0,13	2,50 €
Oasis	1,90	0,10	2,00 €
Coca-cola	1,90	0,10	2,00 €
Minute Maid - pomme ou orange	1,90	0,10	2,00 €
Sprite	1,90	0,10	2,00 €
Orangina	1,90	0,10	2,00 €
Ice Tea	1,90	0,10	2,00 €
Cristaline 50 cl	0,95	0,05	1,00 €
Café thé chocolat	0,95	0,05	1,00 €
San Pellegrino	0,95	0,05	1,00 €
TARIF SNACK			
Salade composée	7,73	0,27	8.50€
fish et ships	11,36	1,14	12.50€
Croque bistro salade	5,91	0,59	6.50€
tartine du soleil (bruschetta)	8,18	0,82	9,00 €
Hot dog	5,45	0,55	6,00 €
Aiguillettes frites	9,55	0,95	10,50 €
Aiguillettes frites menu enfant	5,00	0,5	5,50 €
Aiguillettes vegan frites	10,00	1,00	11,00 €
Potatoes burger	5,91	0,59	6,50 €
Frites 200g	3,18	0,32	3.50€
Frites 500g	5,00	0,50	5.50€
Frites 1kg	8,18	0,82	9,00 €
chips	0,47	0,03	0,50 €
Cacahuètes	1,42	0,08	1,50 €

TARIF DESSERTS

Tarte tatin	5,00	0,5	5,50 €
Cœur coulant chocolat	5,00	0,5	5,50 €
Gaufre nature ou sucre	2,73	0,27	3,00 €
Gaufre au caramel	3,18	0,32	3,50 €
Supplément chantilly	0,45	0,05	0,50 €

TARIF GLACES

Raffaello	2,27	0,23	2,50 €
Kinder bueno	2,27	0,23	2,50 €

Ferero choco noisette	2,27	0,23	2,50 €
Daim	2,27	0,23	2,50 €
Cône chocolat pistache	1,82	0,18	2,00 €
Pêche melba	1,82	0,18	2,00 €
Chocolat liégeois	1,82	0,18	2,00 €
Sundae	1,82	0,18	2,00 €
Bounty glace	1,36	0,14	1,50 €
Cône vanille chocolat	1,36	0,14	1,50 €
Oasis pêche framboise	0,91	0,09	1,00 €
Spiral oasis	0,91	0,09	1,00 €

TARIF PRODUITS LOCAUX

Savon	7,50	1,50	9,00 €
Shampoing	8,33	1,67	10,00 €
Coffret savons	5,83	1,17	7,00 €
Crème chantilly pour le corps	13,33	2,67	16,00 €
Gâteaux - Joux-la-Ville	5,21	0,29	5,50 €
Chocolat -Quarré-les-Tombes	5,69	0,31	6,00 €
Confiture de lait -Quarre-Les - Tombes	5,69	0,31	6,00 €

Il précise qu'une animation **concours de pétanque** est prévue le **10 août 2024**, pour participer, il convient de s'inscrire et régler la somme de 5€ par joueur.

Lors de cette soirée sera éventuellement proposée pour un tarif variant entre 15€ et 25€ TTC, une planche apéritive avec une boisson.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir adopter les tarifs proposés ci-dessus pour la saison 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

ADOpte les tarifs proposés ci-dessus.

Remarques, observations, interventions :

Néant.

ACQUISITION PARCELLE B1490 : LES PATIS : 2024/028

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de se porter acquéreur de la parcelle B1490, les Patis, d'une superficie de 1823m² dans la mesure où elle jouxte deux terrains communaux (B1493 : Le Pré du Roi, camping municipal et B1817 Les Patis)

Monsieur le Maire indique avoir rencontré les propriétaires qui accepteraient de céder la parcelle à la commune. L'acquisition se ferait pour un montant de 600€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés

APPROUVE l'Acquisition de la parcelle B1490, Les Patis, d'une superficie de 1823m² pour un montant de 600€ hors frais de notaires.

APPROUVE le paiement des frais de notaires afférents.

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer tous les documents relatifs à cette transaction.

Remarques, observations, interventions :

Néant.

ADHESION DES COMMUNES DE BAZARNES, BESSY-SUR-CURE, DEUX-RIVIERES , LUCY-SUR-CURE, PREGILBERT, SERY, ET TRUCY-SUR-YONNE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CHABLIS VILLAGES ET TERROIRS A LA FEDERATION DES EAUX PUISAYE FORTERRE : 2024/029

Monsieur Le Maire indique que par délibération en date du 28 juin 2024, la Fédération des Eaux Puisaye Forterre a accepté le transfert de la compétence Eau potable des communes de Bazarnes, Bessy-sur-Cure, Deux-rivières, Lucy-sur-Cure, Prégilbert, Sery et Trucy-sur-Yonne de la Communauté des Communes Chablis Villages et Terroirs,

Monsieur Le Maire précise que les collectivités adhérentes à la Fédération des Eaux Puisaye Forterre ont un délai de trois mois pour se prononcer sur l'adhésion des nouvelles collectivités : il demande au Conseil Municipal de bien vouloir accepter ce transfert de compétence et autoriser Monsieur Le Maire à accomplir tout acte à l'exécution de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés

DECIDE d'accepter le transfert de la compétence Eau potable des communes de Bazarnes, Bessy-sur-Cure, Deux Rivières, Lucy-sur-Cure, Prégilbert, Sery et Trucy-sur-Cure, de la Communauté de Communes Chablis Villages et Terroirs, au profit de la Fédération Eaux Puisaye Forterre, à compter du 01^{er} janvier 2025 ;

AUTORISE Monsieur le Maire à accomplir tout acte à l'exécution de la présente délibération.

Remarques, observations, interventions :

Néant.

VALIDATION REGLEMENT INTERIEUR DU STADE MULTISPORTS : 2024/030

Monsieur Le Maire rappelle que la commune dispose désormais d'un terrain multisports (cittystade) mis à disposition de tous. Afin d'en assurer le bon ordre, la sûreté et la sécurité, il a été élaboré un règlement d'utilisation.

Celui-ci a pour but de garantir les conditions d'usage des installations en veillant à la fois aux utilisateurs, aux équipements, matériels et aménagements.

Vu le projet annexé,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés

APPROUVE le règlement intérieur.

Remarques, observations, interventions :

Madame **Valérie VANZELE** indique que ce règlement a été élaboré en application des textes législatifs et réglementaires dont le Code Générale des Collectivités Territoriales, le Code de la santé publique et le Code Civil.

Il se compose de 4 articles :

1-Les dispositions générales ;

2-La définition des activités (sans filet : football, handball, basketball / avec filet : tennis, Volley, Badminton) ;

3-Les conditions d'accès, ;

4-Les conditions d'ordre et de sécurité.

En réponse à Monsieur **Jean Baptiste VILLEMIN** qui s'interroge sur les nuisances sonores, Madame **Valérie VANZELE** précise que l'article 4 demande à chaque utilisateur de respecter le calme et la tranquillité des lieux en ne créant pas de nuisances sonores pour les riverains.

TRAVAUX DE VOIRIE 2024 : 2024/031

Monsieur Le Maire présente le programme de travaux de voirie envisagé pour l'année 2024 :

- Espace Nature du Beauvais : réfection de l'entrée/sortie (enduit bicouche à l'émulsion de bitume et gravillon)

-Rue de Coulanges : pose de bordures, création de grilles avaloirs, enduit bicouche, trottoir en GNT...

-Rue du Pont : pose de caniveau en béton, réfection en enrobé, trottoir en GNT.

-Route de Maupertuis et boucle du hameau : reprofilage, enduit bicouche à l'émulsion de bitume modifié, création d'une noue, suppression de la bosse dans le carrefour...

Le devis de la société EUROVIA pour ces travaux s'élève à 41 242.58€ HT soit 49 491 .10€ TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés

VALIDE le programme de travaux de voirie 2024 présenté ci-dessus pour la somme de 41 242.58€ HT soit 48 491.10€ TTC.

Remarques, observations, interventions :

Néant

EN QUESTIONS DIVERSES ONT ETE EVOQUES LES SUJETS SUIVANTS :

15 octobre-15 décembre 2024: tournage d'un film à MAILLY-LE-CHATEAU 'Les Enfants de la résistance' réalisé par Christophe BARRATIER (réalisateur du film 'Les Choristes', 'La guerre des boutons'.)

Congés d'été :

Agent technique communal : du 05/08/2024 au 30/08/2024 inclus.

Agent administratif – secrétariat de la Mairie : du 05/08/2024 au 28/08/2024 inclus, des permanences seront assurées semaine 34 :

lundi 19/08 : 13h30-17h00

mardi 20/08 : 13h30-17h00

jeudi 21/08 : 13h30-17h00

Agent technique - entretien des bâtiments communaux : du lundi 19/08/2024 au 30/08/2024 inclus.

Agent administratif - agence postale : du samedi 24/08/2024 au 31/08/2024 inclus

Radars pédagogiques : un courrier du département suite à notre demande de subvention nous informe que « l'opération envisagée est subventionnable (base de calcul de cette aide sur la somme de 5769€ HT). Le taux attribué et l'individualisation de la subvention seront communiqués après la commission du 2^{ème} semestre 2024. ». Même si le matériel est arrivé, il convient d'attendre l'attribution définitive avant de réaliser les travaux.

TOUR DE TABLE :

Jean-Baptiste VILLEMIN : indique avoir reçu ce jour le dernier diagnostic de la salle des fêtes de l'Espace Nature du Beauvais. Ils seront transmis à l'Agence Technique du Département de l'Yonne pour analyse et debriefing début septembre.

Valérie VANZELE : invite les élus et les administrés à l'inauguration du stade multisports le 14 septembre 2024.

Didier MARVILLE : regrette un début de saison difficile pour le camping municipal lié aux intempéries. Il rappelle qu'il a été fermé une quinzaine de jours suite aux inondations de fin juin. Une opération de démoustification vient d'être menée pour le bien-être des campeurs. Il remercie vivement les bénévoles qui ont aidé à installer la hotte du snack et à réaliser les travaux d'électricité.

Géraldine MICAUD : remercie également les élus, bénévoles et salariés qui oeuvrent au quotidien pour le bon fonctionnement du camping et affrontent les aléas de ce début de saison compliqué.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois an que dessus.

Monsieur le Maire lève la séance à 19h10.

TABLE DES DELIBERATIONS

Délibération 2024/027 : CAMPING SAISON 2024 : TARIFS (SUITE).

Délibération 2024/028 : ACQUISITION PARCELLE B1490 : LES PATIS .

Délibération 2024/029 : ADHESION DES COMMUNES DE BAZARNES, BESSY-SUR-CURE, DEUX-RIVIERES, LUCY-SUR-CURE , PREGILBERT, SERY ET TRUCY-SUR-YONNE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CHABLIS VILLAGES ET TERROIRS A LA FEDERATION DES EAUX PUISAYE-FORTERRE .

Délibération 2024/030 : VALIDATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU SATDE MULTISPORTS.

Délibération 2024/031: TRAVAUX DE VOIRIE 2024 .

OBSERVATIONS	SIGNATURES	
	Secrétaires de Séance	Le Maire
		JM GODEFROY

